

Procès verbal des délibérations

Séance du 28 Avril 2017

L' an 2017 et le 28 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de NOVELLI Hervé, Maire

Présents : M. NOVELLI Hervé, Maire, Mmes : BACLE Véronique, BRABAN Françoise, CASTERMAN Peggy, DE CROUTTE Marie-Ange, FASILLEAU Edwige, JARDIN Frédérique, LECLERC Lydia, MM : AUBERT Michel, DROUCHAUX Jacques, GARNIER Jean-Claude, GROLLAUD Alain, MALECOT Jean-François, MARTEGOUTTE Etienne

Excusés : M. DELANNOY Alcyme, procuration à M. NOVELLI Hervé
Mme DE BECDELIEVRE Charlotte, procuration à M. AUBERT Michel

Absents : M. BOUE Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 14

Date de la convocation : 14/04/2017

Date d'affichage : 14/04/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Chinon
le : 29/04/2017

et publication ou notification
du : 29/04/2017

A été nommé (e) secrétaire : M. MARTEGOUTTE Etienne

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2017-04-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2017
- 2017-04-02 - Décisions prises par délégation
- 2017-04-03 - Désignation des représentants à la commission d'élaboration du PLUi
- 2017-04-04 - Décision modificative budgétaire n°1
- 2017-04-05 - Demande de subvention pour l'amélioration de la station d'épuration
- 2017-04-06 - Demande de subvention pour la réduction des pesticides
- 2017-04-07 - Signature de la convention Espace de Vie Sociale
- 2017-04-08 - Convention de prestation de services avec le délégataire du camping municipal
- 2017-04-09 - Retrait de la délibération relative à l'accueil des cirques et forains sur la commune
- 2017-04-10 - Présentation du film publicitaire sur le marché aux truffes et passation de convention
- 2017-04-11 - Dénomination de la rue de Loudun
- 2017-04-12 - Rapport d'activité du contrôle de concession gaz 2014-SIEIL
- 2017-04-13 - Conventions de partenariat avec l'office de tourisme pour la vente de billets

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : conventions de partenariat avec l'office de tourisme pour la vente de billets : accord unanime

réf : 2017-04-01

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-04-02

- DIA 2017/0008 : un bâtiment et un terrain cadastrés C 735 d'une superficie totale de 65 m², situés 48 rue de la Galère
- DIA 2017/0009 : un bâtiment cadastré AC 479 d'une superficie totale de 258 m², situé 1 bis avenue du Québec
- DIA 2017/0010 : un bâtiment et un terrain cadastrés AC 16 et AC 382 d'une superficie totale de 1420 m², situés 45 route de Loudun
- DIA 2017/0011 : un bâtiment et un terrain cadastrés C 680 et C 1004 d'une superficie totale de 535 m², situés 77 rue de la Galère
- DIA 2017/0012 : un bâtiment et un terrain cadastrés AB 81, AB 272 et AB 273 d'une superficie totale de 1328 m², situés 24 avenue du Québec
- DIA 2017/0013 : terrains cadastrés C 716, C 717 et C 714 d'une superficie totale de 822 m², situés 5 rue Traversière
- DIA 2017/0014 : un bâtiment cadastré C 1355 d'une superficie totale de 99 m², situé 7 Grande Rue

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-04-03

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a lancé une procédure d'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) par délibération du conseil communautaire en date du 27 février 2017.

La composition de la commission PLUi a également été arrêtée par délibération du conseil communautaire mais les membres, titulaire et suppléant, proposés pour la commune de Richelieu ne sont pas compatibles avec les fonctions déléguées aux élus de la commune.

Par conséquent, je vous propose de nommer, par la présente délibération, 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la ville de Richelieu lors des commissions d'élaboration du PLUi.

Titulaire : AUBERT Michel

Suppléant : MARTEGOUTTE Etienne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'élire :

- Monsieur AUBERT Michel, membre titulaire
- Monsieur MARTEGOUTTE Etienne, membre suppléant

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-04-04

Dans le cadre de la réorganisation de la cantine scolaire et le souhait du conseil municipal de proposer des menus préparés sur place et de travailler en circuit court avec les producteurs locaux, il est nécessaire d'investir dans un four adapté et du matériel de cuisine.

Le montant de l'investissement s'élève à 4 848 € TTC pour le four.

DM n°1 :

en investissement, programme 141

compte 2181 + 1 350 €

chapitre 020 - 1 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la Décision Modificative Budgétaire n°1 comme présentée en séance.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Il s'agit d'un projet important qui permettra à la commune d'obtenir une autonomie de gestion des repas, notamment par une collaboration avec les cantines scolaires de champigny-sur-veude et Ligré. Il faut régler encore quelques points tels que l'absence éventuel de la cantinière. Les conseillers municipaux souhaitent également associer la diététicienne de la maison de santé à l'élaboration des repas. Une note d'informations sera transmise aux familles avant la fin de l'année scolaire.

réf : 2017-04-05

La station d'épuration nécessite des travaux d'urgence et une mise à niveau de l'autosurveillance. Ces travaux d'urgence sont évalués par la Safège pour un montant prévisionnel de 69 000 € HT. Ces travaux peuvent être subventionnés par l'agence de l'eau à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide,

- D'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches auprès de l'agence de l'eau pour solliciter une subvention dans le cadre des travaux d'urgence et mise à niveau de l'autosurveillance sur la station d'épuration de la commune et à signer les documents s'y référent.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Ces travaux sont très importants car ils sont en cohérence avec le PLU récemment approuvé.

réf : 2017-04-06

La loi Labbé du 6 février 2014 et la loi de transition énergétique d'août 2015 obligent les communes à diminuer les impacts des produits phytosanitaires utilisés et à gérer les espaces différemment.

Pour la réalisation d'un plan de gestion et d'entretien des espaces communaux, la municipalité a fait appel à la chambre d'agriculture pour réaliser les études suivantes : sensibilisation des administrés au respect de la qualité de l'eau et de l'environnement en commençant par la gestion des espaces urbains et paysagers et mise en oeuvre d'une utilisation efficace des outils d'entretien alternatif.

Pour cela, la municipalité peut prétendre à deux subventions, l'une pour le volet communication et l'autre pour le volet acquisition de matériel.

Le volet communication est subventionné à hauteur de 80% du montant TTC par la Région via le Pays du Chinonais.

Le volet acquisition de matériel est subventionné à hauteur de 80% du montant HT par la Région via le Pays du Chinonais pour 40% et par l'agence de l'eau pour 40%.

Le coût de la communication réalisée par la chambre d'agriculture est de 6 138€ TTC.

Le coût des investissements à réaliser dans le cadre du désherbage alternatif s'élève à 23 950.70€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide,

- D'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches auprès de l'agence de l'eau et de la Région via le Pays du Chinonais, pour solliciter une subvention dans le cadre du volet communication et une subvention dans le cadre de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif et à signer les documents s'y référent.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-04-07

Mesdames Bacle et Braban ont, en partenariat avec l'association PEP37, créer un espace de vie sociale sur le territoire de Richelieu.

Cet espace, agréé par la CAF (caisse d'allocations familiales) a été aménagé dans le club house du Tennis Club par les agents communaux (isolation par création d'un faux-plafond, mise aux normes accessibilité).

Il a été convenu par ces deux associations d'utiliser conjointement le local.

Une convention avec chaque association utilisatrice doit donc être signée.

Il est proposé par Madame Bacle de demander une participation forfaitaire de 10% du montant de la facture d'électricité du site (une seule facture pour la piscine, la bibliothèque, le club 3ème âge et le club house du tennis) à l'association PEP 37.

Le stationnement des véhicules doit être fait en dehors du parc, avenue Pasteur, pour les deux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du local communal avec chaque association utilisatrice, aux conditions exposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Madame Bacle précise que l'espace de vie sociale est une continuité des après-midis familles mis en place depuis 2014 sur le territoire. Le club house du tennis est le lieu le plus adéquate car proche de la bibliothèque municipale, du club du 3ème âge et de la piscine. C'est un espace multigénérationnel, gratuit, ouvert à tout public dans un environnement sécurisé.

L'espace de vie sociale sera ouvert tous les jours par 1/2 journée et sera inauguré le 2 juin prochain.

Le CCAS et la municipalité s'étaient engagés à fournir un local et à assurer la communication tel que cela est déjà le cas pour les après-midis familles mais ne s'étaient pas engagés sur les frais de fonctionnement tels que présentés en conseil.

Une rencontre est prévue en mai avec l'équipe de l'espace de vie sociale et la municipalité.

Une lettre sera adressée au Président de la communauté de communes pour l'informer de la création de l'espace de vie sociale.

réf : 2017-04-08

Madame DAVID, déléguée du camping municipal, souhaiterait que les agents communaux puissent effectuer la tonte et la taille de la haie du camping, car elle ne dispose pas des moyens nécessaires pour le faire.

Pour cela, une convention doit être signée afin d'établir les modalités d'exécution des ces missions.

Les conditions seraient les suivantes :

1. interventions selon les conditions météorologiques
2. coût horaire de 20 €
3. règlement effectué en fin de saison estivale
4. convention conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services aux conditions exposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-04-09

La délibération prise lors du conseil municipal du 2 décembre 2016 doit être retirée.

En effet, il s'agit d'un pouvoir de police que seul le Maire détient.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le retrait de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-04-10

M. et Mme MERY, photographe vidéaste, ont présenté un film publicitaire sur le marché aux truffes qui s'est déroulé en février 2017 et sur la foire aux vins qui a eu lieu le 23 avril dernier.

Ils souhaitent réaliser d'autres films publicitaires pour la promotion de la Ville.

Une convention pourrait être conclue avec ce prestataire pour 10 films sur la saison touristique pour un prix global de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- proposer au prestataire une sélection de 7 films pour une somme globale de 2 000 €
- demander la réalisation d'un film synthèse de ces 7 films pour assurer la promotion touristique de la Ville
- autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de prestations après négociation selon les conditions énoncées
- inscrire les crédits au budget

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Les conseillers municipaux souhaitent, pour l'année 2017, valoriser les manifestations suivantes :

- le marché aux truffes
- le kiosque
- l'assemblée de mai et la galopade
- Richelieu, Couleurs naturelles
- la fête nationale le 14 juillet
- la nocturne gourmande
- le marché de Noël

réf : 2017-04-11

Une lettre des habitants de la rue de Loudun est parvenue à la mairie car ils souhaitent que la rue porte un nouveau nom : rue Saint Vincent de Paul

Une consultation des commerçants est nécessaire avant de prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de réaliser un questionnaire pour recueillir les avis des riverains

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-04-12

M. le Maire présente le rapport annuel 2014 du SIEIL et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-04-13

Afin de proposer les billets du musée et de l'espace Richelieu à la vente dans les offices de tourisme issus de la fusion, une convention de partenariat doit être conclue.

Pour cela, l'office de tourisme se rémunère de 10% par billet vendu.

Une convention sera établie pour la vente des billets individuels, une autre pour la vente des billets de groupe et une dernière pour la vente de billets jumelés avec la visite de ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec l'office de tourisme aux conditions exposées ci-dessus
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

lettre de Mme Joubert : remerciement pour le projet de fleurissement des murs extérieurs des habitations ainsi que les agents municipaux pour leur travail et leurs conseils

frais de scolarité : un point financier a été réalisé sur les frais de scolarité des écoles de Richelieu. La municipalité est aujourd'hui face à un problème majeur car les communes du département de la Vienne ne participent pas aux frais de scolarité. Un courrier sera adressé à chaque maire concerné afin de leur exposer les frais réels engendrés par la collectivité et les frais demandés aux communes de résidence afin de leur demander une participation.

prochaine visite de chantier de l'église : mercredi 3 mai à 11h30

point sur la déviation : le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable suite à l'enquête publique. Le dossier sera présenté en mai prochain à la CNPN (Conseil National de Protection de la Nature). Des fouilles archéologiques et géotechniques seront entreprises par arrêté préfectoral n°16-17. Le calendrier de mise en place de la déviation est tenu, en terme de délai.

rond-point de Chinon : il sera entièrement refait à compter du 15 mai.

plan d'eau communal : une réunion sera programmée avec les membres de l'association pour parler de la gestion du plan d'eau et des herbes qui prolifèrent.

parc de Richelieu : un courrier sera adressé au recteur car les chevreuils mangent les rosiers du parc et un arbre pousse dans le canal.

déjections canines : il est constaté que les riverains ne sont pas respectueux car ils laissent leur chien faire leurs besoins sur le domaine public et ne les ramassent pas. Des sacs à déjection canine sont à la disposition des habitants à la mairie et des canisettes mises en place sur le domaine public.

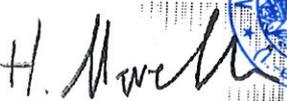
voie verte : le surcoût généré par le manque de balastre s'élève à 400 000 €. Une réunion a eu lieu avec les avocats de chaque partie mis en cause. Un expert a été mandaté par le tribunal administratif pour rechercher les responsabilités. Le maître d'oeuvre a accepté de reprendre les travaux de la voie verte.

les promenades : une inspection de celles-ci sera réalisée par le responsable des services techniques afin de les remettre en état.

terrains de football : l'organisation de la tonte est à l'étude par le responsable des services techniques. L'arrosage est programmé.

Fin de séance : 20h30

En mairie, le 29/04/2017
Le Maire




Hervé NOVELLI